

## Sterillium

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 08/01/2014 Date de révision 26/10/2018

**S0162**

Version: 2.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Sterillium  
Code du produit : S0162  
Type de produit : Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)  
Groupe de produits : Produit commercial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Duchefa Biochemie B.V.  
A. Hofmanweg 71  
2031 BH Haarlem - The Netherlands  
T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027  
[info@duchefa.nl](mailto:info@duchefa.nl)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:  
+31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00)  
+31(0)6-30109355 (outside office hours)

Organisme/Société	Adresse	Commentaire
World Health Organization world directory of poison centres	<a href="http://apps.who.int/poisoncentres/">http://apps.who.int/poisoncentres/</a>	Consulter site Web pour un centre antipoison local.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2 H225  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Éthanol; alcool éthylique	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5	70 - 90	Flam. Liq. 2, H225
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	10 - 15	Non classé
Propan-1-ol; n-propanol	(N° CAS) 71-23-8 (N° CE) 200-746-9 (N° Index) 603-003-00-0	1 - 3	Flam. Liq. 2, H225 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336
1-Tetradecanol	(N° CAS) 112-72-1 (N° CE) 204-000-3	1 - 2,5	Skin Irrit. 2, H315

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau

Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche à l'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Eau pulvérisée.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Reactivité en cas d'incendie : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales : Porter un vêtement de protection approprié.

**6.1.1. Pour les non-secouristes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**6.1.2. Pour les secouristes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Procédés de nettoyage : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage : Conserver à température ambiante  
Conserver dans un endroit sec et bien ventilé  
Tenir à l'écart de sources d'ignition.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Réservé à un usage professionnel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2. Contrôles de l'exposition****Protection oculaire:**

Lunettes de protection (à la norme européenne EN 166 ou équivalent)

**Protection de la peau et du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié

**Protection des voies respiratoires:**

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: Bleu(e) Incolore.
Odeur	: Ethanol.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 20 °C (ISO 3679)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,81 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 62 g/m <sup>3</sup> (20 °C, DIN EN 1839)

**9.2. Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Stable dans des conditions normales de stockage, demanutation et d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.4. Conditions à éviter**

Surchauffe

Protéger du rayonnement solaire.

Flamme nue

Etincelles.

**10.5. Matières incompatibles**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
1987	1987	1987
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>		
ALCOOLS, N.S.A.	ALCOOLS, N.S.A.	Alcohols, n.o.s.
<b>Description document de transport</b>		
UN 1987 ALCOOLS, N.S.A., 3, III, (D/E)	UN 1987 ALCOOLS, N.S.A., 3, III	UN 1987 Alcohols, n.o.s., 3, III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
3	3	3
		
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR) : F1  
 Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601  
 Quantités limitées (ADR) : 5l  
 Quantités exceptées (ADR) : E1  
 Catégorie de transport (ADR) : 3  
 Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2  
 Danger n° (code Kemler) : 30

Panneaux oranges : 

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Code EAC : •3YE

### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274

N° FS (Feu) : F-E

N° FS (Déversement) : S-D

Catégorie de chargement (IMDG) : A

N° GSMU : 127

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L

Dispositions spéciales (IATA) : A3, A180

Code ERG (IATA) : 3L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

### Allemagne

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

AwSV, référence de l'annexe	: Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV	: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

**Pays-Bas**

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Éthanol; alcool éthylique est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: Éthanol; alcool éthylique est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: Éthanol; alcool éthylique est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: Éthanol; alcool éthylique est listé

**Danemark**

Classe de danger d'incendie	: Classe I-1
Unité de stockage	: 1 litre
Remarques concernant la classification	: F <Flam. Liq. 2>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié	H226 -> H225
2.2	Mentions de danger (CLP)	Ajouté	H319
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Ajouté	P305+P351
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Ajouté	GHS07

Abréviations et acronymes:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de données de sécurité

Sources des données : Fournisseur. Fabricant.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

SDS Biochemicals version 2018

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*